



## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBERT du lundi 17 janvier 2022

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le lundi dix-sept janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTBERT dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MIRALLIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 11 janvier 2022

Etaient présents : Mmes et Mrs MIRALLIÉ Jean Jacques – BENOIT Frédéric - MAUDET Béatrice – DOUILLARD Christophe - BERTHO Catherine – BACHELIER Yves – LELIEVRE Véronique – HERBERT Véronique – AIRIAUD Catherine - ARNAUD Marie-Hélène – BABONNEAU VALLET Noémie - BISAZZA Romain - BERTON Sylvie - BOURÉ Yohann - DE BOURMONT Marie-Agnès – GENDRE Emilie - GOSSEYE Paul - GUILLET Manuela - HEGRON Gildas - NICOLLE Jimmy - ROUYER Mickaël – TEMPLIER Jérémie

Etaient absents : M HAMON Christophe (excusé)

Secrétaire de séance : M DOUILLARD Christophe

#### 1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2021

#### 2 – Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Ainsi, Monsieur le Maire présente les décisions suivantes :

- Décision n° 2021-23 : Sollicitation d'une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 à hauteur de 500 000 € pour financer la construction du Pôle Enfance – partie accueil périscolaire/ALSH
- Décision n°2021-24 : Sollicitation d'une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 à hauteur de 22 500 € pour financer les travaux de rénovation thermique de la classe de Petite Section de l'école René Cassin
- Décision n°2022-01 : Approbation du contrat souscrit avec la société SVP relatif à la mise à disposition d'une plateforme d'expertise pour un montant mensuel de 385.63 € HT. Le contrat est conclu du 31/01/2022 au 31/01/2025
- Décision n°2022-02 : Approbation du contrat souscrit avec la société FARAGO LE CARRE relatif à la mission de dératisation et désourisaison du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire pour un montant annuel de 503.88 € HT. Le contrat est conclu du 01/02/2022 au 30/01/2025.
- Décision n°2022-03 : Sollicitation d'une aide financière auprès de la Région au titre du Fonds régional Jeunesse et Territoires à hauteur de 100 000 € pour financer la construction du Pôle Enfance (50 000 € pour la partie multi-accueil et 50 000 € pour la partie accueil périscolaire/ALSH)

- Décision n°2022-04 : Approbation de la convention de mandat à souscrire avec Loire-Atlantique Développement, dans le cadre de l'opération de redynamisation du centre bourg, pour un montant de 33 000 € HT et sollicitation d'une aide financière auprès du Département au titre du contrat « cœur de bourg / cœur de ville » à hauteur de 29 200 € pour financer les études réalisées par LAD et divers organismes.
- Décision n°2022-05 : Sollicitation d'une aide financière auprès du Département au titre du Fonds Ecoles à hauteur de 225 230 € pour financer la construction du Pôle Enfance – Partie Accueil périscolaire/ALSH

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

### **3 – Urbanisme**

#### **3.1 – Modification n°0.4 du Plan Local d'Urbanisme**

Par la délibération n°DE06-18022021 en date du 18 février 2021, la commune de Montbert a engagé la modification n°0.4 de son Plan Local d'Urbanisme afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUL du secteur des Terres Noires dans le cadre de la construction du futur Pôle Enfance. Cette modification n°0.4 a également pour objet de procéder à quelques ajustements du règlement, dans un objectif de faciliter les instructions des dossiers et d'éviter toute ambiguïté.

Cette modification a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du lundi 15 novembre au vendredi 17 décembre 2021 inclus.

Suite à cette enquête et à la prise en compte des remarques formulées par les Personnes Publiques Associées, Monsieur Michel MONNIER, commissaire enquêteur, a remis son rapport d'enquête le 13 janvier 2022 à Monsieur le Maire et a rendu un avis favorable à la modification n°0.4 du PLU de la commune de Montbert.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification n°0.4 du Plan Local d'Urbanisme.

#### **3.2 – Délibération de principe – acquisition de parcelles de terrains dans le cadre de futurs lotissements communaux**

Afin de mettre en place des conditions favorables pour un développement urbain équilibré et mesuré du territoire et l'aménagement de lotissements communaux appropriés offrant des terrains à construire à des prix abordables, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe d'acquisition de certaines parcelles de terrains situées dans les secteurs suivants lorsque les propriétaires les mettront en vente :

- Secteur du Moulin Garreau
- Secteur Rue des Chênes
- Secteur Rue des Landes

### **4 - Finances**

#### **4.1 – Service Espace jeunes : fixation des tarifs**

Dans le cadre du service « Espace Jeunes », le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs suivants relatifs aux activités et sorties proposées aux jeunes

	A	B	C	D	E	F	G
Catégorie	Activité sans matériel	Activité avec matériel ou culinaire	Sortie sans consommation	Sortie "petite consommation"	Sortie "grosse consommation"	"Petit" parc d'attraction	"Gros" parc d'attraction
Désignation	Grands jeux Jeux de société Sports		Plage Balade à Nantes Inter réseau	FC Nantes Patinoire, Cinéma Fast food	Laser game Paintball Accrobranche Karting	Océanile Puy du Fou O'Gliss Parc	Futuroscope Disney Parc Astérix
Tarif	2,00 €	6,00 €	9,00 €	15,00 €	26,00 €	39,00 €	76,00 €

Il est précisé que ces tarifs ont été déterminés avec une prise en charge par la commune à hauteur de 35% du coût de revient d'une activité, incluant les frais d'encadrement.

#### 4.2 – Acquisition d'une parcelle de terrain à l'Hommeau

Pour faire suite à l'aménagement des arrêts de car réalisé par le Département au lieu-dit l'Hommeau, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée L n°438 d'une superficie de 730 m<sup>2</sup> au prix global de 1 460 €.

#### 5 – Marchés Publics : Avenants n°1 aux marchés de travaux pour la restructuration et l'extension de la mairie

Par les délibérations en date du 7 juin et 5 juillet 2021, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux relatifs à la restructuration et à l'extension de la mairie.

Les travaux ont débuté en Septembre 2021. A ce stade de la construction, les travaux complémentaires suivants sont nécessaires :

- Pour le lot n°2 – Gros œuvre – SOCOVAL : suppression de la cheminée pour un montant de 3 204.72 € HT
- Pour le lot n°5 – Couverture ardoise – CGM : reprise de la couverture autour de la cheminée enlevée et remplacement du chêneau pourri pour un montant global de 2 999.66 € HT
- Pour le lot n°7 – Menuiseries extérieures – ATLANTIQUE OUVERTURES : ajout d'un rideau métallique devant la porte d'entrée de la mairie pour un montant de 3 824.00 € HT
- Pour le lot n°8 – Menuiseries intérieures – AGASSE : remplacement des châssis fixes simple vitrage par des châssis fixes double vitrage avec stores intégrés pour 3 398.02 € HT

Sur le lot n°6 – Etanchéité – OUEST ETANCHE, une moins-value est à prévoir à hauteur de 2 854.38 € HT compte-tenu de la suppression du châssis dans la toiture ardoise.

L'ensemble de ces avenants n°1 représente une augmentation de 1.55% par rapport aux marchés de travaux initiaux.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les avenants n°1 aux marchés de travaux mentionnés ci-dessus.

#### 6 - Personnel

Dans le cadre de la mise en place des Lignes Directrices de Gestion et afin de permettre aux agents de bénéficier d'avancement de grade dans le courant de l'année 2022, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la création des postes suivants :

- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Non Complet ;
- 1 poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Complet ;
- 1 poste d'attaché territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à Temps Complet ;

- 3 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Non Complet ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Complet ;
- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Compet.

## **7 – Ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour ajouter à l'ordre du jour les deux points supplémentaires suivants :

- Gestion de la fourrière animale : principe du recours à un contrat de concession
- Candidature du territoire au label Territoires Engagés pour la Nature (TEN)

Le Conseil Municipal valide l'inscription de ces deux points supplémentaires.

### **7.1 – Gestion de la fourrière animale : principe du recours à un contrat de concession**

La gestion de la fourrière animale est actuellement assurée par la société LE HAMEAU CANIN, dans le cadre d'un contrat de concession, depuis le 12 avril 2019 pour une durée de 3 ans. Ce contrat prend donc fin au 11 avril 2022 et il convient de lancer une nouvelle procédure.

Au préalable, conformément à la réglementation et au décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur le principe d'un contrat de concession portant sur la gestion d'un service de fourrière animale.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le recours à un contrat de concession pour assurer la gestion de la fourrière animale et autorise le lancement d'une procédure simplifiée pour souscrire ce contrat.

### **7.2 – Candidature du territoire au label Territoire Engagés pour la Nature (TEN) – validation du plan d'actions**

Grand Lieu Communauté étant engagée en matière de préservation de la biodiversité et des continuités écologique, elle souhaite se porter candidate au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » et s'engager dans la mise en œuvre d'un Contrat Nature 2050 (décliné ensuite en programme d'actions) avec la Région Pays de la Loire pour mener à bien son projet de territoire en faveur de la biodiversité en disposant de l'accompagnement et des moyens nécessaires.

Dans ce cadre, un programme d'actions « Territoires Engagés pour la Nature » porté par Grand Lieu Communauté, les communes du territoires et d'autres partenaires territoriaux a été retenu par les membres du Collectif Régional Biodiversité pour agir de manière cohérente en faveur de la biodiversité. Par délibération en date du 7 décembre 2021, le Conseil Communautaire a validé la candidature du territoire au Label « Territoire Engagé pour la Nature ».

Afin de compléter le dossier de candidature, il convient que chaque commune délibère sur les actions à inscrire. La commune de Montbert souhaite inscrire les actions suivantes, en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité :

- Inventaire des haies et des zones humides dans le cadre de la révision du PLU
- Intégrer la biodiversité dans la révision du PLU : réaliser un atlas de la biodiversité
- Aménagement des jardins de l'Ognon

Le Conseil Municipal, avec 20 voix Pour et 2 abstentions, valide les actions « TEN » à inscrire au programme d'actions et sollicite toute subvention auprès de financeurs potentiels.

Le Maire,  
M MIRALLIÉ Jean-Jacques